

Incl.	Date:	Observations / Modifications:	Desc.	Verif.
1	19/07/2019	Dossier d'approbation du PLU	MD	

Légende

- Bâtiment agricole
 - Périmètre de protection autour des bâtiments agricoles
 - Arbre remarquable identifié au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme
 - ★ Bâtiments identifiés au titre de l'article L.151-11 du Code de l'Urbanisme (changement de destination)
 - Elément de patrimoine vernaculaire identifié au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme
 - Espace boisé classé
 - Emplacement réservé
 - Jardins identifiés au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme
 - Application de l'article L.111-6 du CU (Loi Barrier)
- Zones du PLU**
- 1AU : Zone à urbaniser à court terme à vocation principale d'habitat
 - 1AUX : Zone à urbaniser à court terme à vocation d'activités économiques
 - 2AU : Zone à urbaniser à long terme à vocation principale d'habitat
 - 2AUX : Zone à urbaniser à long terme à vocation d'activités économiques
 - A : Zone agricole
 - N : Zone naturelle
 - Nc : Zone de carrière
 - Ni : Secteur de taille et de capacité d'accueil limitées à vocation touristique et de loisirs
 - Np : Zone naturelle protégée
 - Nx : Secteur de taille et de capacité d'accueil limitées à vocation d'activités économiques
 - Ua : Zone urbaine à vocation principale d'habitat (centres anciens)
 - Ub : Zone urbaine à vocation principale d'habitat (villages traditionnels)
 - Uc : Zone urbaine à vocation principale d'habitat (secteurs pavillonnaires)
 - Ux : Zone urbaine à vocation d'activités économiques

Emplacement réservé

(N° - Objet - Bénéficiaire - Surface)

1- Réalisation d'une aire de stationnement - Commune - 330 m²

